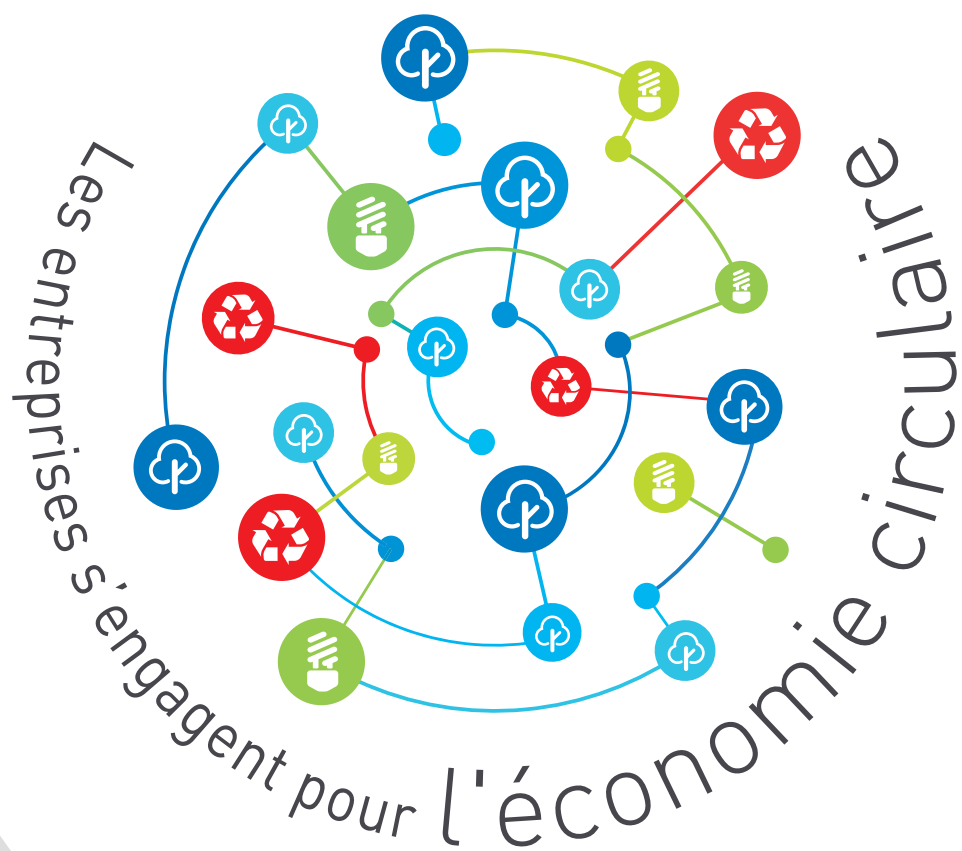




L'économie circulaire est en marche !

Grâce à elle, nos entreprises créent de la richesse de manière plus durable, en préservant les ressources naturelles limitées et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. La mobilisation de tous les acteurs accélérera la transformation.



L'économie circulaire : une démarche de progrès soutenue et mise en œuvre par les entreprises de l'Afep

L'économie circulaire se développe dans de nombreuses entreprises. Au recyclage sont venues s'ajouter au cours des dernières années, l'éco-conception, la réutilisation des produits et des matériaux en fin de vie comme des ressources ou encore la vente à l'usage plutôt qu'à la quantité avec le développement de l'économie de la fonctionnalité.

L'économie circulaire repose sur de **nouvelles coopérations** entre acteurs territoriaux et l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur d'un produit ou service. Grâce à la sécurisation de l'accès aux matières premières et à la prolongation de leur utilisation, elle contribue à l'émergence de **nouveaux modèles économiques** présentant des avantages compétitifs. Elle est également une **source d'innovation** puisqu'elle permet d'améliorer la conception des produits, d'y associer des services,

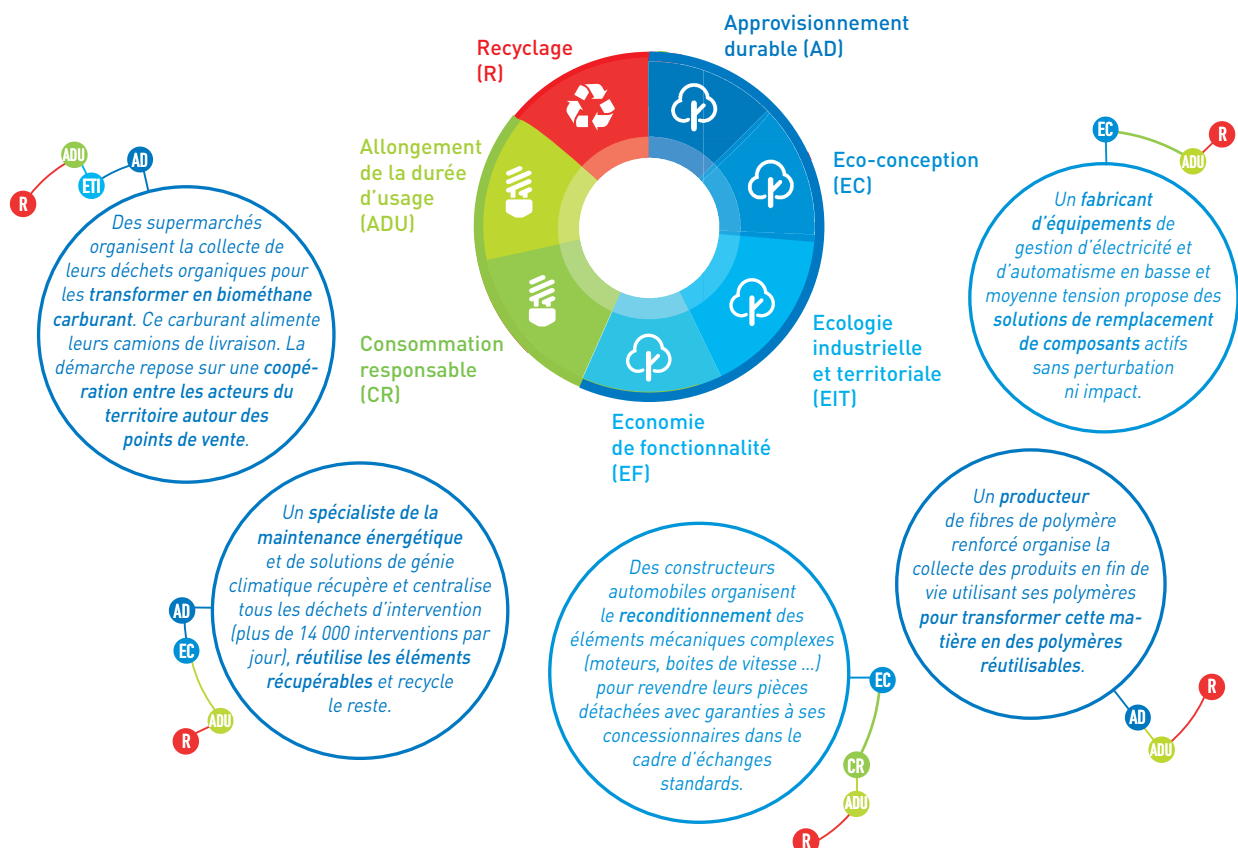
de réduire les intrants (matière, énergie, eau ...) et les impacts des produits et de faire évoluer les relations clients/fournisseurs. Elle permet une diminution de la quantité de matières nouvelles en circulation.

Dans ce contexte, **les entreprises de l'Afep ont décidé de s'engager fortement en faveur de l'économie circulaire**. Un groupe de travail, présidé par Jean-Louis Chaussade, Directeur général de SUEZ, a réuni 75 représentants d'entreprises et une vingtaine d'experts tout au long de l'année 2015. Ce groupe a développé ses travaux autour de trois thématiques clés : les retours d'expériences de coopérations inter-entreprises, les outils volontaires règlementaires et législatifs de l'économie circulaire, la formulation de recommandations. Le rapport et ses propositions sont disponibles sur le site www.afep.com.

Des applications dans différents secteurs économiques

Le rapport de l'Afep (www.afep.com) présente plus de 30 exemples d'application de l'économie circulaire illustrant des coopérations multi-acteurs et mobilisant de nombreux leviers de l'économie circulaire.

Pour chaque exemple, les principaux leviers de l'économie circulaire sont indiqués par les symboles suivants :



L'économie circulaire comme contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

L'économie circulaire joue un rôle déterminant face au défi climatique : les émissions de CO₂ se produisent à chaque stade de la vie des produits et services, de l'extraction des matières premières nécessaires à leur fabrication jusqu'à leur élimination. Tous les acteurs de la chaîne de valeur ont leur part de responsabilité dans ces émissions : depuis l'industriel, lorsqu'il extrait la matière vierge, en passant par le distributeur du produit fini, jusqu'au consommateur, utilisateur final du produit ou du service.

L'économie circulaire **participe aux stratégies bas-carbone** en permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre en cascade à tous les stades de la vie des produits (conception, production et consommation). **Plusieurs études le soulignent.**

Les **réductions d'émissions de gaz à effet de serre** sont évaluées à **500 Mt de CO₂ par an** pour le recyclage des métaux et du papier, soit environ 1 % du volume mondial annuel d'émissions de GES (Impérial College London « Report on the environmental benefits of recycling-2008 »). Par rapport à un modèle linéaire, l'économie circulaire permet des réductions d'émission de gaz à effet de serre pouvant aller **jusqu'à 34 %** (Etude Ernst and Young 2015 réalisée pour l'Institut de l'économie circulaire).

L'instauration généralisée d'un prix du CO₂ pourrait stimuler de nouveaux modèles économiques et une économie plus circulaire.

Nos recommandations pour développer l'économie circulaire

A partir des expériences de ses membres, l'Afep formule des recommandations pour **renforcer la rentabilité économique de l'économie circulaire** et sa **robustesse environnementale**.

5 priorités d'action nationales et européennes :

1 Adopter une stratégie européenne relative à l'économie circulaire garantissant des conditions égales de concurrence entre les Etats. Les propositions que formulera prochainement la Commission européenne devront reposer sur une approche harmonisée de l'économie circulaire tout au long de la chaîne de valeur et conduire à l'adoption et au partage de **grands objectifs**, notamment en matière d'optimisation de l'usage des produits et de recyclage.

2 Harmoniser au niveau européen les méthodes de mesure des flux de ressources et de déchets, ainsi que les outils d'analyse des cycles de vie permettant d'évaluer les impacts environnementaux et énergétiques des produits, de l'amont à l'aval des processus de fabrication. Cela afin de faciliter le déploiement des démarches et les échanges internationaux.

3 Favoriser l'allongement de la durée de vie des produits et substituer à la logique de gestion « en bout de chaîne » des déchets **une valorisation des ressources** par l'écoconception, la réutilisation et le recyclage, puis par une valorisation

énergétique des déchets non recyclables. Dans cette perspective, **harmoniser les modalités de sortie du statut de déchets** dans l'UE.

4 Impliquer l'Etat en tant que facilitateur de projets d'économie circulaire, afin d'atteindre des objectifs communs Entreprise-Etat-collectivités locales, à l'image des accords concertés (Green Deals) mis en place aux Pays-Bas. Cette recommandation suppose d'ouvrir largement le droit à l'expérimentation notamment dans une logique territoriale.

5 Mieux lutter contre les pratiques de gestion illégale des déchets et les sanctionner de façon plus dissuasive. Les dispositions réglementaires et fiscales méritent d'être renforcées pour promouvoir les meilleures pratiques européennes. En complément, il est nécessaire que la confiance entre les acteurs dans les démarches d'économie circulaire s'appuie aussi sur l'assurance de leur performance, en développant certification et agrément.

Les entreprises appellent à la mobilisation de tous pour accélérer la transformation

En juin 2015, le G7 a créé l'*Alliance du G7 pour une utilisation efficace des ressources*, forum de partage des connaissances et de création de réseaux d'information sur une base volontaire.

De son côté, la **Commission Européenne** présente, en décembre 2015, un ensemble de propositions destiné à donner une impulsion à la diffusion de la démarche en Europe. Parmi les Etats qui se mobilisent, **les Pays-Bas, qui présideront le Conseil de l'UE**, au 1^{er} semestre 2016, ont développé des politiques d'économie circulaire et mis en place depuis

2010 des **accords concertés avec les entreprises pour développer les pratiques innovantes**.

Les entreprises sont convaincues qu'en associant leurs actions en faveur de l'économie circulaire, elles permettront de rendre viables de nouveaux modèles économiques. **Elles appellent tous les acteurs** (économiques, collectivités, associations...) **à se mobiliser pour démontrer que des solutions innovantes et à grande échelle sont à portée de main**. Cette coopération facilitera et accélérera cette transformation !



Les entreprises s'engagent pour l'économie circulaire

Les entreprises ayant contribué à ces travaux :



L'Afep remercie les experts auditionnés :

A. GELDRON – ADEME ; C. DADOU-WILLMAN – 2ACR ; X. BONNET, R. ROUQUET – MEDDE/CGDD ; C. LEVY, B. PERRET – CGEDD ; S. COQUELIN – COSEI ; P. ANGOT, I. CAMILIER, M. DUFEAU, C. FREITAS SALGUEIREDO – MEIN/DGE ; P. BLANC, C. CROS – MEDDE/DGPR ; H. LEROY, D. LEMOINE – ECDYS ; C. ENCKELL – ENCKELL AVOCATS ; E. MUGNIER – EY ; F.M. LAMBERT, G. GIAVARINA – INSTITUT ECONOMIE CIRCULAIRE ; F. DESPORT – LES ACTEURS DE L'ECOLOGIE INDUSTRIELLE ; J.C. LEVY – MAE/DAECT ; N. BUTTIN – WITHAA.

L'Afep remercie également, pour la conduite du groupe de travail : H. VALADE et S. PELLION de SUEZ.

L'Afep réunit les grandes entreprises privées de dimension mondiale présentes en France. Elle compte 113 membres et dispose d'un bureau à Paris et à Bruxelles.

L'Afep a pour objectif de contribuer à l'élaboration d'un environnement favorable au développement de l'activité économique reposant sur un développement durable. Elle porte la vision des entreprises qui la composent auprès des pouvoirs publics français, des institutions européennes et des organisations internationales.

L'Afep intervient dans l'élaboration des réglementations françaises et européennes à caractère horizontal. Elle est à l'origine d'initiatives variées dans le domaine du développement durable - telles que les villes durables en France et à l'export -, de l'emploi des jeunes, ou encore d'engagements climat des dirigeants d'entreprises internationales.



Pour en savoir plus

François-Nicolas BOQUET - Léon-Christophe ETILÉ - environnement@afep.com

Justine RICHARD - justine.richard@afep.be

www.afep.com

Association française des entreprises privées

11, avenue Delcassé 75008 Paris / 4-6, rue Belliard 1040 Bruxelles